



Syndicat mixte de traitement  
Et de valorisation  
des déchets ménagers  
de la Région Ouest Calvados

Affaire suivie par : Stéphane MAZZOLENI  
Nos réf. : LF/ADM21\_0272  
Objet : Convocation

«Civilité»,

Je vous prie de bien vouloir assister en qualité de représentant «Adhérent\_Convocation» à la réunion du Bureau Syndical qui se déroulera le

**Jeudi 7 octobre 2021 à 09h30**  
**Au siège du SEROC à BAYEUX**

Vous trouverez ci-joint le rapport apportant des précisions sur les points inscrits à l'ordre du jour qui est le suivant :

- Dossier n°1** : Approbation du compte-rendu du bureau syndical du 15 avril 2021
- Dossier n°2** : Demande de subvention à la Région Normandie pour l'évènement « Le Café des astucieux »
- Dossier n°3** : Création d'un poste de technicien territorial principal de 2ème classe
- Dossier n°4** : Recrutement de contrats aidés
- Dossier n°5** : Recrutement de personnel non permanent
- Dossier n°6** : Marché de prestations de tri des déchets recyclables du sud du territoire du SEROC
- Dossier n°7** : Avenant au contrat de reprise de la ferraille
- Dossier n°8** : Délégation de Madame la Présidente

**Afin de limiter les risques de contamination liés à la pandémie de la covid-19, nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire dans les endroits clos. Le SEROC mettra à votre disposition du gel hydroalcoolique.**

Je vous remercie de confirmer votre présence par courriel à l'adresse [secretariat-direction@seroc14.fr](mailto:secretariat-direction@seroc14.fr) et vous prie d'agréer, «Civilité», l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,  
**Christine SALMON**

Syndicat mixte de traitement  
Et de valorisation des déchets ménagers  
de la Région Ouest Calvados  
(SEROC)

En cas d'indisponibilité de votre part, merci de prévenir le secrétariat de direction au 02.31.51.69.60 ou par mail [secretariat-direction@seroc14.fr](mailto:secretariat-direction@seroc14.fr)



Syndicat mixte de traitement  
Et de valorisation  
des déchets ménagers  
de la Région Ouest Calvados



## **Bureau Syndical**

**Jeudi 07 octobre 2021**

**09h30**

**Au siège du SEROC**

**Dossiers inscrits à l'ordre du jour**

## Sommaire

Dossier n°1 : Approbation du compte-rendu du bureau syndical du 15 avril 2021 .....	3
Dossier n°2 : Demande de subvention à la Région Normandie pour l'évènement « Le Café des astucieux – des clés pour réduire vos déchets au quotidien » .....	3
Dossier n°3 : Création d'un poste de technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe .....	3
Dossier n°4 : Recrutement de contrats aidés .....	4
Dossier n°5 : Recrutement de personnel non permanent.....	4
Dossier n°6 : Marché de prestations de tri des déchets recyclables du sud du territoire du SEROC...	4
Dossier n°7 : Avenant au contrat de reprise de la ferraille .....	5
Dossier n°8 : Délégation de Madame la Présidente .....	6

**Dossier n°1 : Approbation du compte-rendu du bureau syndical du 15 avril 2021**

**Exposé des motifs**

Madame la Présidente interrogera les délégués sur les éventuelles remarques qu'ils ont à apporter au compte-rendu du bureau syndical du 15 avril dernier.

**Dossier n°2 : Demande de subvention à la Région Normandie pour l'évènement « Le Café des astucieux – des clés pour réduire vos déchets au quotidien »**

**Exposé des motifs**

Le SEROC organise un évènement autour de la réduction des déchets du 21 septembre au 9 octobre 2021 lors des semaines européennes du développement durable :

- à Bayeux : du 21 au 25 septembre
- sur le Pré-Bocage (Les Monts d'Aunay et Cahagnes) : du 28 septembre au 2 octobre
- et à Vire-Normandie : du 5 au 9 octobre

Il s'agit d'une manifestation intitulée « Café des astucieux – des clés pour réduire vos déchets au quotidien ». Sous forme d'ateliers et de conférences participatives, l'objectif est de donner des solutions simples, pratiques au quotidien et dans différents domaines pour réduire ses déchets pas à pas : réparer ses appareils électriques, apprendre les bases de la couture pour réparer ses vêtements, fabriquer ses propres produits d'entretien, connaître les techniques anti-gaspi' en cuisine, etc. Cette manifestation se veut accessible à tous.

Dans ce sens, le SEROC souhaite solliciter la Région Normandie afin d'obtenir une subvention de 8000€ qui permettra de financer en partie l'évènement.

Il s'agit d'autoriser la Présidente à faire une demande de subvention pour cet évènement auprès de la Région Normandie.

Madame la Présidente vous proposera d'en délibérer.

**Dossier n°3 : Création d'un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**

**Exposé des motifs**

Madame La Présidente expose qu'un agent du service déchèterie, logistique, compostage industriel a réussi l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Considérant que cet agent donne pleinement satisfaction dans l'exercice de ses missions, Madame la Présidente propose de nommer cet agent dans ce grade.

Il convient donc de créer un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le tableau des effectifs doit être modifié comme suit :

Grade	Catégorie	Effectif précédent	Mouvement	Nouvel effectif	TC	TNC
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	+1	2	2	0

Madame la Présidente vous proposera d'en délibérer.

#### **Dossier n°4 : Recrutement de contrats aidés**

##### **Exposé des motifs**

Madame La Présidente expose que depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du SMIC brut et définie par décision du Préfet de Région.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, un Contrat Unique d'Insertion (CUI) – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pourrait être recruté au sein du SEROC, pour exercer les fonctions de chef d'équipe déchèterie à raison de 35 heures par semaine. Sa rémunération devra être au minimum égale au SMIC.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

Madame la Présidente vous proposera d'en délibérer.

#### **Dossier n°5 : Recrutement de personnel non permanent**

##### **Exposé des motifs**

Madame La Présidente expose que dans le cadre de l'élaboration du budget 2022, le service comptabilité aurait besoin d'un renfort de personnel.

En effet, les évolutions règlementaires du taux de TVA sur les déchets ainsi que la révision du mode de calcul des contributions des adhérents engendrent une charge de travail supplémentaire.

Il conviendrait de recruter un agent contractuel à temps complet pour une durée de 4 mois maximum.

Madame la Présidente vous proposera d'en délibérer.

#### **Dossier n°6 : Marché de prestations de tri des déchets recyclables du sud du territoire du SEROC**

##### **Exposé des motifs**

Madame la Présidente rappelle qu'un marché de tri des déchets recyclables du secteur sud a été conclu avec la société SPHERE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée ferme de 3 ans assortie de deux tranches conditionnelles d'un an.

Suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri en octobre 2020, un avenant a été signé avec le titulaire afin de modifier les prix unitaires. Les nouveaux tarifs ont été négociés avec la société SPHERE pour éviter une résiliation du marché en cours d'année. Le titulaire avait accepté de prendre une partie des surcoûts à sa charge sous réserve de ne pas poursuivre le marché au-delà du 31 décembre 2021.

Par conséquent, le SEROC a lancé une nouvelle consultation pour des prestations de tri de ses recyclables sur le territoire de L'Intercom de la Vire au Noireau (2 100 T par an).

L'appel d'offres a été lancé le 30 septembre 2021 avec une date limite de remise des offres fixée au 9 novembre 2021.

La durée de ce marché a été fixée à deux ans fermes puis deux tranches optionnelles de six mois avec possibilité de résiliation anticipée pour permettre l'entrée progressive des tonnages du SEROC dans le futur centre de tri NORMANTRI.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Le Coût global de la prestation pondéré à 60% qui comprend :
  - Le coût de la prestation de tri
  - Le coût estimatif du transport
  
- La Valeur technique de l'offre pondérée à 40% qui comprend :
  - Les conditions d'accès au site et les moyens humains et matériels dédiés à la prestation : 10%
  - La méthodologie retenue pour l'exécution des prestations : 25 %
  - Les performances environnementales et sociales du candidat : 5%

Madame la Présidente vous demandera de bien vouloir l'autoriser à attribuer ce marché, après avis de la Commission d'appel d'offres.

#### **Dossier n°7 : Avenant au contrat de reprise de la ferraille**

##### **Exposé des motifs**

A l'issue d'une consultation, le contrat de recette pour le tri et la valorisation de la ferraille issue des déchèteries a débuté le 1er janvier 2020 avec l'entreprise Caen Métal Recyclage (CMR).

Le prix de la ferraille fait l'objet d'une indexation mensuelle en fonction de l'indice Q006 édité par l'Usine Nouvelle. Ce contrat est d'une durée d'un an reconductible quatre fois.

Face au contexte exceptionnel des prix de reprise de ferraille, CMR a informé le SEROC de ses difficultés à maintenir l'offre initiale.

CMR propose alors une nouvelle offre :

- Rachat de ferraille avec une base de juillet à 200€/tonne
- Indexation indice Q006 : médian région Bretagne et Nord

Le SEROC a donc consulté d'autres repreneurs dont GDE-Rocquancourt qui nous propose un prix de rachat sur une base de 240€/tonne en juillet 2021, avec indexation région Nord.

Avantages et inconvénients de chacune des propositions :

<b>Repreneurs :</b>	<b>Avantages :</b>	<b>Inconvénients :</b>
CMR	Localisation (24 kms aller) Temps de vidage : 15min Horaires d'ouverture : 8h/12h-13h30/18h Samedi 8h/12h	Prix de reprise
GDE	Prix de reprise	Localisation (43 kms aller) Temps de vidage : entre 30 min et 1h Horaires d'ouverture : 8h30/12h-13h30/17h30 Fermé le samedi Attention proposition de 7h à 19h sous conditions en semaine

Ces deux propositions montrent que CMR est plus performant en termes de logistique mais moins au niveau du prix alors que GDE propose la meilleure offre financière mais montre des faiblesses en logistique.

Le bureau doit donc échanger et décider si le SEROC accepte la proposition de CMR ou s'il faut relancer une consultation.

**Dossier n°8 : Délégation de Madame la Présidente**

- Contrat de reprise de Gros de Magasin 1.02 (GDM 1.02) issus de la collecte sélective avec SUEZ RV Normandie

Le SEROC est en contrat avec l'entreprise SUEZ RV Normandie pour la reprise de son Gros de Magasin 1.02 (GDM 1.02) issus de la collecte sélective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Suite à l'effondrement des marchés de reprise des matériaux en 2018, ce flux avait pour valeur 0 €. Entre les années 2020 et 2021, les indices ont subi de fortes variations.

Cependant, depuis le début de l'année 2021, le prix du GDM 1.02 reprend de la valeur. Aujourd'hui, le prix de reprise calculé selon la formule de notre contrat n'est plus représentatif de la réalité du marché.

Dans ce cadre, le SEROC a décidé de renégocier, avec l'entreprise Suez, le prix de reprise de base du contrat. Suite à ces échanges, un avenant au contrat a été signé le 19 août 2021 afin de remonter le prix de reprise de base, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021, à 85 €/tonne.

- Convention de récupération des déchets plastiques en déchèterie avec M. Nicolas CAHLIK

En juillet 2021, le SEROC a signé avec M. Nicolas CAHLIK, jeune entrepreneur local, gérant de la société AGGLOPAST, une convention portant sur la récupération des déchets plastiques en déchèterie.

Cette convention s'inscrit dans la volonté du SEROC de réduire son enfouissement en mettant en place de nouvelles filières de valorisation des déchets de déchèterie.

L'autorisation de récupération accordée à M. CAHLIK, à titre gratuit est valable uniquement sur trois déchèteries du SEROC, aux heures de fermeture, à savoir :

- La déchèterie de Creully
- La déchèterie de Port-en-Bessin
- La déchèterie de Vaucelles



M. Nicolas CAHLIK a mis en place une technique de recyclage de tout type de plastiques. À travers cette convention il s'est engagé à valoriser les plastiques qu'il aura récupérés sur les 3 déchèteries précédemment citées. Ce partenariat lui permet de poursuivre ses expérimentations pour développer son activité. Par ailleurs, il s'engage à rendre compte des quantités collectées et valorisées.

- Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la nouvelle déchetterie de Bayeux

Une seule offre a été reçue, de la part de l'entreprise EODD basée à Villeurbanne (69).